

Compte rendu du Comité Technique Académique du lundi 18 mars 2019

La FSU a lu la déclaration que vous trouverez ici.

Le SNU ipp-FSU a lu une déclaration intersyndicale (SNU ipp-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU) relative à la situation faite aux structures SEGPA. (<u>Cliquez ici pour la lire</u>). Cette situation reste inacceptable et nous continuerons à accompagner les personnels à travers un plan d'actions jusuq'à obtenir le retour des DGH SEGPA de septembre 2018.

La Rectrice indique ne pas comprendre! Elle partira en cours de CTA ce qui ne nous permettra pas de revenir sur le sujet.

- 1- Evolution des **postes enseignants 2nd degré** ; ouvertures fermetures de postes : vote contre unanime
- 2- Evolution des **postes CPE** ; ouvertures fermetures de postes : vote contre unanime
- 3- Evolution des **postes administratifs** ; ouvertures fermetures de postes : vote contre unanime
- 4- Evolution des **postes infirmiers** ; ouvertures fermetures de postes : vote contre unanime

L'intervention des personnels infirmiers dans les écoles privées constitue des interventions au delà du cadre réglementaire. Le secteur public n'a aucune obligation de le faire.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour indiquer que cette problématique se retrouvait dans d'autres domaines : les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les AESH... Le financement du privé sous contrat et du public font l'objet de budgets respectifs spécifiques. Il est insupportable pour le SNUIpp-FSU, alors que le projet de loi Blanquer a pour conséquence un financement accru du privé sous contrat que les moyens alloués au secteur public ne soit strictement réservé à celuici !

Les votes unanimes contre les propositions de la Rectrice conduiront à la convocation d'un nouveau CTA le mardi 26 mars...

5- Protocole sur la rémunération des AESH :

La FSU lit une déclaration spécifique <u>que vous trouverez ici</u>.

La FSU regrette que les propositions finales de l'administration soient très en retrait par rapport aux propositions initiales. La FSU fait 2 nouvelles propositions de grilles de rémunération et demande la mise en œuvre de contrats de 3 ans à compter du 1er septembre 2018 dans le cadre des avenants liés au reclassement.

L'administration indique qu'elle va y réfléchir et fera une nouvelle proposition mardi 26 mars.

6- Mouvement interdegré:

Alors que ce mouvement concernait 4 postes vacants à l'échelle de l'Académie, la Rectrice ouvre

finalement ce mouvement à 69 postes pour l'Académie !!! Autant de postes qui sortent du mouvement ordinaire du 1er degré, des postes attribués selon le barème départemental pour intégrer un mouvement interdegré à profil !

Le SNUipp-FSU a dénoncé cette dérive.

Par ailleurs, ce mouvement permet aux personnels du 1er degré d'accéder à des postes d'un autre département et donc de contourner le mouvement interdépartemental. Ce mouvement, s'il est largement utilisé pourrait contribuer à « déshabiller » des départements en nombre (si départs massifs) mais également en qualification (ce sont a priori des postes qui nécessitent le CAPPEI).

3 postes dédiés aux Toubles du Spectre Autistique :

L'Académie s'est vue attribuée 3 postes dédiés aux Troubles du Spectre Autistique. Il s'agit de 3 postes itinérants qui ne sont pas encore implantés mais qui devraient être implantés en Creuse et Haute Vienne ; la Corrèze dispose déjà d'un dispositif « ARAMIS » dédié. Ces postes seront intégrés au mouvement interdegré.

7- Questions diverses du SNU ipp-FSU:

Quelle est la projection de la situation des personnels enseignants du premier degré public à la rentrée scolaire 2019 (calibrages par départements faisant état du solde en moyens d'enseignements, des libérations -dont départs à la retraite, autres départs, flux de sorties temporaires et solde des flux de temps partiels- et des apports)?

Le Secrétaire Général indique que pour l'heure, les données ne sont pas stabilisées. Il y aura 115 places au concours (+35 par rapport au concours 2018). Les stagiaires seront répartis comme suit : 30 en Corrèze, 25 en Creuse, 60 en Haute Vienne.

Il est prévu, en l'état actuel des projections pour septembre 2019 une légère « surconsommation » de la Haute Vienne (+10) et un « équilibre budgétaire » en Corrèze et en Creuse.

En l'état actuel des projections, l'Académie n'aura pas recours à des personnels contractuels à la rentrée 2019.

- les remboursements de déplacements et frais de missions pour les personnels contractuels du premier degré sont refusés : quelle explication ? Quelle justification?

Le SG indique qu'il s'agit de l'application de la réglementation considérant que la résidence administrative est le lieu où le PE contractuel exerce le plus.

Il s'agit d'une aberration : selon lui, les contractuels brigades auraient donc autant de résidences administratives que de lieu de remplacement pour justifier le non remboursement des frais de déplacement. Le SNUipp-FSU considère qu'il s'agit là d'une lecture erronée du décret de 2006 qui n'honore pas l'administration qui avait indiqué aux personnels dans un premier temps qu'ils seraient remboursés pour finalement leur refuser les remboursements. Le SNUipp-FSU accompagnera les personnels qui voudront faire valoir leurs droits devant le tribunal administratif.

- Point sur la situation de la REP de Bourganeuf : pas de coordonnateur REP, principale adjointe absente non remplacée depuis fin novembre, gestionnaire absente non remplacée depuis début octobre

Alors que le collège a vécu une année particulièrement compliquée qui a considérablement éprouvé l'équipe, le SNUipp-FSU considère scandaleux que sur la seule REP du département de la Creuse, autant de postes ne soient pas pourvus ou ne soient pas remplacés!

Le SG indique que c'est une situation qu'il suit de près... Qu'en serait-il si ce n'était pas le cas !!!